



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 11 décembre 2018 à 20 h, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

Règlement numéro 11760-2018 concernant l'utilisation de l'eau potable et abrogeant le Règlement 2004-06-8225, qui aura pour objectifs d'assurer l'utilisation rationnelle de l'eau provenant de l'aqueduc municipal, d'ajouter de nouveaux outils de communication en cas de pénurie d'eau et de revoir la responsabilité relativement aux sanctions pénales,

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 13 décembre 2018.

Jacques Arsenault
Greffier